# RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT VOTRE COMPTE DE TAXES

#### **MODALITÉS DE PAIEMENT**

## PAR MODE ÉLECTRONIQUE Via Internet

- ✓ Prévoir minimum 3 jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Municipalité. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.
- ✓ Disponible pour les membres des caisses Desjardins et les clients de la plupart des institutions bancaires.

#### **IMPORTANT**

Choisir le fournisseur : Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois. Indiquez les **16 chiffres seulement** du numéro du matricule. Ce numéro est inscrit sur chaque coupon détachable.

#### Via ACCEO Transphere

✓ Une nouvelle façon de payer vos taxes : utilisez la plateforme de paiement en ligne **transphere**. Vous n'avez qu'à accéder à ce lien : <a href="https://transphere.acceo.com/st-etiennedebeauharnois/#/U3001">https://transphere.acceo.com/st-etiennedebeauharnois/#/U3001</a>

## Au comptoir d'une Caisse Desjardins (uniquement pour les membres)

✓ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Municipalité. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.

#### **PAR LA POSTE**

- ✓ Faire parvenir vos chèques postdatés aux dates d'échéance de paiement.
- ✓ Libeller les chèques à l'ordre de : Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois en inscrivant aussi le numéro de matricule.
- ✓ Joindre les coupons détachables aux chèques sans les agrafer.

#### À L'HÔTEL DE VILLE

✓ Au comptoir d'accueil, par chèque, en argent ou par carte de débit.

# ÉCHÉANCES POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES

Pour un compte de taxes de 300 \$ ou moins, en un seul versement, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Pour un compte de taxes de plus de 300 \$, en trois versements :

- √ 1<sup>er</sup> versement : au plus tard le
  1<sup>er</sup> mars 2024;
- ✓ 2<sup>e</sup> versement : au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024
- √ 3<sup>e</sup> versement : au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

#### **FRAIS DE GESTION**

- ✓ Le versement de taxes impayées portera intérêt au taux annuel de dix pour cent (10 %) et un taux de pénalité de cinq pour cent (5 %) pour l'année. Si le versement n'est pas effectué à l'échéance, le total des taxes est dû plus les intérêts.
- ✓ Des frais bancaires de 25 \$ seront facturés pour les chèques sans provision.

La loi prévoit que le propriétaire d'un immeuble est responsable des taxes, même s'il n'a pas reçu de compte. Un avis public est publié par la greffière-trésorière annonçant l'envoi des comptes de taxes. Si vous ne le recevez pas, veuillez contacter la Municipalité afin de lui fournir vos nouvelles coordonnées.

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour toute question additionnelle concernant votre compte de taxes, veuillez communiquer avec l'administration / taxation au 450 225-1000, poste 229.

# COMPTE DE TAXES 2024

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉTIENNE-DEBEAUHARNOIS
Service de l'administration
/ Taxation

489, chemin Saint-Louis Saint-Étienne-de-Beauharnois (Québec) JOS 1SO Téléphone : 450 225-1000 Télécopie : 450 225-1011

info@st-

etiennedebeauharnois.qc.ca

www.st-

etiennedebeauharnois.qc.ca

#### **HEURES D'OUVERTURE**

LUNDI AU JEUDI 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 VENDREDI 9 h à 12 h



### **COMPTE DE TAXES 2024**

### Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation foncière répertorie toutes les propriétés de la Municipalité. L'année 2024 marque la première année du rôle 2024-2025-2026.

Le rôle d'évaluation est basé sur la valeur du marché des propriétés au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ces valeurs d'évaluation servent de base pour le calcul des taxes municipales pour les années 2024, 2025 et 2026. La valeur réelle d'une unité d'évaluation est établie en tenant compte du prix qu'il serait justifié d'exiger par le propriétaire et de payer par l'acheteur suivant la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*.

#### FIRME D'ÉVALUATION

LBP évaluateurs agréés 2400, boul. Daniel-Johnson, bureau 600 Laval (Québec) H7T 2S3

#### RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE

Vous pouvez consulter en ligne le rôle d'évaluation dans la section *Services aux citoyens / Unité d'évaluation en ligne* du site Web de la Municipalité au <a href="https://www.st-etiennedebeauharnois.gc.ca">www.st-etiennedebeauharnois.gc.ca</a>.

### **TAUX DE TAXES DETAILLÉS**

Taxe foncière générale	0,0456 / 100 \$ d'évaluation
Sûreté du Québec	0,4014 / 100 \$ d'évaluation
Collecte des déchets (incluant collecte encombrants et accès écocentre)	200 \$ / unité d'occupation
Collecte des matières recyclables et organiques	145 \$ / unité d'occupation
Entretien / opération du réseau d'égout	265 \$ / unité d'occupation
	265 \$ / unité d'occupation additionnelle
	265 \$ / unité d'occupation commerciale
Règlement d'emprunt 2003-136 (travaux d'assainissement et d'épuration	on)
Remboursement de 20 % des dépenses	0,0023 \$ / 100 \$ d'évaluation
Remboursement de 80 % des dépenses	125 \$ / unité d'évaluation (matricule)
	30 \$ / unité d'occupation
	40 \$ / unité d'occupation commerciale
	125 \$ / unité autres

